



Solidaires
Union syndicale

Communiqué de presse

Paris, le 20 avril 2020

Enseignant-e-s / AESH et garde d'enfant : il faut des garanties

Le ministère a déclaré aux organisations syndicales que pour les enseignant-e-s et AESH ayant des enfants et ne souhaitant pas les mettre à l'école, le télétravail serait possible dans un premier temps. Dans le cas où ils ou elles ne pourraient pas faire du télétravail, ils pourraient obtenir des ASA.

Ces déclarations d'intention sont sujettes à caution. Elles doivent être suivies d'effet par une mise en oeuvre claire dans les rectorats et les directions académiques. En effet, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, et le renvoi au local n'est pas acceptable. D'autre part, elle n'ont à ce jour pas de cadre réglementaire. Enfin, elles sont supposées s'arrêter au 1er juin.

Pour SUD éducation, ce bricolage montre que la reprise annoncée des cours le 11 mai est largement précipitée. Les conditions ne sont pas réunies, ni sur le plan des garanties sanitaires ni sur le plan des dispositions réglementaires.

Dans tous les cas, si volontariat des parents il y a, les dispositions prévues doivent être prolongées au-delà du 1er juin et inscrites dans la réglementation de manière pérenne, et mise en oeuvre au plus tôt par les rectorats et les DSDEN.

Pour SUD éducation, les conditions sanitaires ne seront pas réunies et ne permettent pas une reprise en mai dans de bonnes conditions pour les élèves et le personnel. Face au risque que fait courir l'administration aux personnels ainsi qu'aux élèves et à leur famille, SUD éducation soutiendra les personnels qui feront usage de leur droit de retrait.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org